

AECK/

**REPUBLIQUE DU BENIN**  
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2015- 678** DU 31 DECEMBRE 2015

portant ratification du protocole portant amendement de l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) adopté par le Conseil Général de l'Organisation Mondiale du Commerce, le 06 décembre 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2012-31 du 14 septembre 2012 portant autorisation de ratification du Protocole portant amendement de l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) adopté par le Conseil Général de l'Organisation Mondiale du Commerce, le 06 décembre 2005 ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifié, par le Président de la République, le Protocole portant amendement de l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) adopté par le Conseil Général de l'Organisation Mondiale du Commerce, le 06 décembre 2005 dont ci-joint le texte.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2015

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**

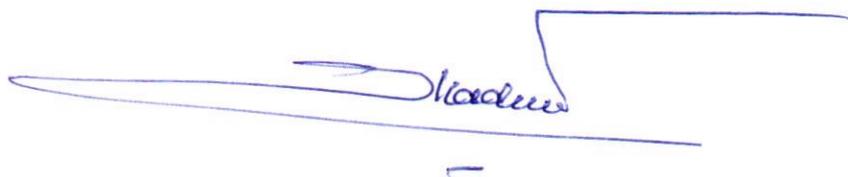
Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



**Lionel ZINSOU**

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Le Ministre de la Santé



**Saliou AKADIRI**

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce,



**Pascal DOSOU TOGBE**



**Pocoun Damé KOMBIENOU**

**Ampliation** : - PR 6 – AN 86 – CC 2 – CS 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – CES 2 – MAEIAFBE 4 – AUTRES  
MINISTERES 27 – SGG 4 – JORB 1.

